



Service Aménagement

Sud

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES SUBMERSION MARINE

Communes de COMBRIT et de l'ILE TUDY

Annexe 1 - Propositions complémentaires

APPROBATION

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 10 JUIN 1997

Signé :

Le Préfet

Michel MORIN

fevrier 1997

COMBRIT ILE TUDY

5 - PROPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

- SOMMAIRE -

I - ACTIONS AU NIVEAU DE LA DIGUE DE KERMOR	.3
2 - ACTIONS AU NIVEAU DE LA PROTECTION DU CORDON LITTORAL	.4
2.1 - MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DU CORDON LITTORAL ENTRE PEN MORVAN ET LE SILLON	. 4
2.2 - LA PROTECTION GENERALISEE DU TRAIT DE COTE	. 4
3 - PROTECTIONS RAPPROCHEES	.5

Ces propositions ont pour objet de définir un certain nombre d'actions visant à renforcer les mesures de prévention ou de réduction du risque inondation et des effets induits.

I - ACTIONS AU NIVEAU DE LA DIGUE DE KERMOR

La digue de Kermor est surmontée d'une chaussée arasée à la cote 5.60 à 5.85 Cote Marine (soit environ 3.10 à 3.35 IGN 69) et d'un merlon à la cote 5.80 à 6.10 C.M. (soit environ 3.30 à 3.60 IGN 69). Il est souhaitable de renforcer la stabilité supérieure de ce merlon dont la cote d'arase supérieure devra être fixée uniformément à 3.70 IGN 69 plus une revanche à définir pour tenir compte de l'action de la houle.

De même, la restauration de l'ensemble du perré devra être réalisée.

Par ailleurs, compte-tenu de l'isolement prévisible de l'Île Tudy en cas d'inondation du Polder, il serait souhaitable d'engager un programme de restauration de la voie de manière à permettre son utilisation par les services de secours à des fins d'assistance, de sauvetage, d'évacuation et de ravitaillement.

2 - ACTIONS AU NIVEAU DE LA PROTECTION DU CORDON LITTORAL

2.1 - MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DU CORDON LITTORAL ENTRE PEN MORVAN ET LE SILLON

Celui-ci comprendra:

- la mise en place de repères fixes,
- la réalisation de suivis réguliers de l'évolution du cordon dunaire depuis l'estran jusqu'à l'arrière dune (profils en travers référencés en coordonnées Lambert et en IGN 69),
- l'exécution de profils en travers après le passage de tempêtes ayant pu affecter les dunes.

L'objectif de cette surveillance sera de :

- mieux connaître la dynamique d'évolution du cordon littoral à court moyen et long terme,
- déceler, à l'avance, les zones d'amaigrissements et prendre, en temps utile, les mesures de protection ou de prévention qui s'imposeront.

2.2 - LA PROTECTION GENERALISEE DU TRAIT DE COTE

Les diverses expériences et études réalisées ont montré qu'il n'est guère envisageable sur les plans technique, économique et environnemental de réaliser une protection lourde généralisée du trait de cote entre le SILLON et PEN MORVAN.

En contrepartie, les efforts de stabilisation et de protection du couvert végétal doivent être poursuivis.

3 - PROTECTIONS RAPPROCHEES

Il s'agit d'aménagements localisés destinés à protéger certains secteurs urbanisés les plus denses : digues d'enclotures du quartier BEG AR FRY et du lotissement PEN DIRY.

Les cotes de protection devraient être au moins égales à 2.75 IGN surmontées d'une revanche d'une trentaine de centimètres. Ces digues devront être continues et être raccordées au terrain naturel là où celui-ci atteint la cote 2.75 IGN.

Si le lotissement PEN DIRY peut faire l'objet d'une telle protection, le quartier BEG AR FRY présente une configuration qui s'avère moins favorable pour ce faire :

• digues d'une hauteur supérieure à 2,00 m avec une incidence forte sur le paysage et des contraintes géotechniques probablement fortes.

Dans les deux cas, il serait nécessaire également de prévoir des ouvrages de sectionnement du réseau d'eaux pluviales et des bassins destinés à stocker les eaux de pluies pendant la période d'inondation qui pourra être longue compte-tenu des délais de vidange gravitaire du polder et de marnage en aval de la digue de KERMOR.

